



en

SPECIAL NÉGOCIATION

Conseil fédéral  
5 et 6 octobre 2005

VOLUME 18 NUMÉRO 5 OCTOBRE 2005

POSTE-PUBLICATION  
Convention 40007983

(adresse de retour)  
FIIQ-QUÉBEC 1260 boul. Lebourgneuf  
Bureau 300, Québec, QC G2K 2G2

## Appel à la mobilisation



Dès l'ouverture de son premier conseil fédéral en tant que présidente de la FIIQ, Lina Bonamie a souhaité la bienvenue à toutes les déléguées, aussi bien les nouvelles que les anciennes. Ce conseil, portant spécialement sur la négociation, en marque le début de la phase active.

D'entrée de jeu, la présidente en a profité pour souligner la nouvelle envergure de la Fédération. « Nous représentons maintenant plus de 56 500 professionnelles en soins. À partir de maintenant, infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, perfusionnistes, puéricultrices et gardes-bébés ne sont plus uniquement des titres d'emploi réunis dans une même catégorie, mais bel et bien des membres faisant toutes partie d'une Fédération plus forte que jamais. »

Plusieurs points importants étaient à l'ordre du jour. « La négociation qui s'enclenche sera l'opportunité pour notre organisation de développer une nouvelle cohésion à l'intérieur de nos rangs. La FIIQ+ doit profiter de ce moment pour se tailler une plus grande place sur l'échiquier syndical québécois. Il est temps de se donner les moyens nécessaires pour poursuivre la négociation afin d'obtenir un règlement le plus rapidement possible. Il s'agit d'un grand défi et ensemble nous saurons le relever. »

La décentralisation entraîne des bouleversements et la présidente n'a pas manqué de rappeler que les syndicats devront déployer l'énergie nécessaire afin d'obtenir une adhésion massive au plan d'action. « Les fusions nous ont obligés à revoir nos statuts, notre représentativité et nos façons de faire. Cette réorganisation exige et exigera des efforts soutenus afin de mobiliser toutes nos membres et susciter l'adhésion au plan d'action. »

Pour mener au succès de ce plan d'action, la présidente a mentionné certains éléments qui devront être réunis. « Les mots d'ordre devront être respectés, les actions tenues simultanément à travers tout le Québec et les syndiquées dynamiques et prêtes à défendre leurs revendications légitimes. La structure d'information et d'appui est un outil essentiel pour appuyer la mobilisation. »

Madame Bonamie a aussi dénoncé l'attitude et le discours du gouvernement. « Jean Charest et ses ministres négocient sur la place publique et sur toutes les tribunes et disent à la population que nos demandes sont déraisonnables. Est-il vraiment déraisonnable de demander des conditions de travail qui nous permettent de continuer à offrir des soins de santé convenables dans les prochaines années? Nous avons des solutions à proposer et le gouvernement ne peut les ignorer. » Ces solutions permettraient des économies réelles. « La diminution des heures supplémentaires et du taux d'absentéisme en sont de bons exemples. De plus, ces solutions vont beaucoup plus loin : elles constituent un véritable projet politique à portée sociale. »

À la fin de l'instance, la présidente a mentionné que ce conseil fédéral fut l'occasion, pour toute la délégation, de faire le point et de lancer officiellement la négociation. Ce fut également le moment privilégié pour s'unir derrière le Comité de négociation : « À compter d'aujourd'hui, toutes les professionnelles en soins vont se battre pour la même cause : celle d'obtenir une convention à l'image de leurs priorités. »



## Un discours du gouvernement qui veut faire peur au monde

La première responsable politique de la négociation, Sylvie Savard, a présenté aux déléguées la conjoncture dans laquelle la présente négociation se situe.

Malgré une opération de charme entreprise au cours du printemps dernier, le premier ministre Jean Charest et son gouvernement n'ont pas réussi à redorer leur image et sont toujours aussi impopulaires dans l'opinion publique. Ils doivent forcément constater que les groupes syndicaux et progressistes sont farouchement opposés à leur style de leadership et de gestion, au renforcement de leur approche néolibérale et qu'ils ne peuvent compter sur leur appui.

Depuis leur arrivée au pouvoir, et plus spécifiquement depuis le début de l'année 2005, les représentants du gouvernement répètent que l'État

n'a pas d'argent. Ils poussent même l'audace jusqu'à dire qu'ils « n'impriment pas d'argent », suggérant que les organisations syndicales mettent de l'avant des demandes salariales socialement irresponsables cherchant ainsi à miner la crédibilité du mouvement syndical. Ils veulent convaincre la population de la précarité de la situation des finances du Québec pour gagner la faveur de l'opinion publique dans la bataille qui oppose le gouvernement et ses salarié-e-s.

C'est ainsi que, au cours des dernières semaines, les interventions publiques des différents ministres se sont multipliées. L'opposition péquiste ainsi que le parti de l'Action démocratique du Québec partagent, eux aussi, cette vision pessimiste des finances publiques et croient fermement qu'il n'y a pas de marge de manœuvre dans le budget.

relève e  
ement  
ent sur  
embauc  
relève e  
ement



## ● LES SERVICES PUBLICS EN PÉRIL

Après avoir promis des baisses d'impôt et en avoir vanté les mérites en prétextant que les Québécois sont les plus taxés en Amérique du Nord, le gouvernement actuel s'attaque au panier des services publics et cherche à tout prix à réduire les dépenses de l'État, que ce soit en privatisant des services ou en sous-traitant. Ce fut d'ailleurs le cas des services d'imagerie, des laboratoires, des services alimentaires, des buanderies, des services de radiologie, etc. La récente décision de la Cour suprême dans la cause Chaouli a aussi pavé la voie à une certaine privatisation du système de santé. Le gouvernement ne souligne pourtant pas que, si les taxes et les impôts sont plus élevés ici, c'est que le Québec s'est doté de services publics plus complets que partout ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Le régime d'assurance médicaments public, le réseau des centres de la petite enfance à 7 \$, les frais de scolarité plus abordables, sont autant de choix de société qui distinguent le Québec et en font une société progressiste. Malgré ces choix, la volonté de réduire la taille de l'État est présente dans tous les discours publics comme s'il n'y avait « pas d'autre alternative ».

En parallèle, dans le discours gouvernemental, l'amélioration des services de santé est une priorité largement médiatisée. Tel que cela s'est fait en éducation, le gouvernement pourrait très bien dégrader des investissements pour concrétiser l'amélioration des services de santé. Faisant fi d'un projet de convention collective étoffé et qui répond aux problèmes constatés de part et d'autre, le gouvernement s'acharne à limiter le débat à l'unique considération salariale. Les demandes de la FIIQ pourraient constituer une occasion à ne pas manquer pour améliorer les services à la population de même que la satisfaction au travail des professionnelles que nous représentons dans les milieux de soins.

## ● LE MODÈLE FIIQ : UNE APPROCHE AUDACIEUSE

Pour les membres de la FIIQ, les enjeux de l'actuelle négociation sont cruciaux. Tout comme les autres organisations syndicales, la FIIQ a défini ses stratégies afin de répondre aux besoins de ses membres. Dès le printemps, la Fédération a interpellé le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) afin de mettre en place les conditions nécessaires à la décentralisation de la négociation et à la réussite de la négociation locale imposées par la loi 30. En prenant cette initiative, la FIIQ a influencé de manière significative l'interprétation gouvernementale de la liste des matières décentralisées. Cette interprétation permet de conserver au palier national un rôle déterminant dans la définition des conditions de travail. Ainsi en est-il des priorités identifiées au projet de convention collective.

Pour la Fédération, outre les salaires, il existe d'autres façons d'investir en santé et, si la question des augmentations de salaire demeure une priorité, celles qui visent le réaménagement du temps de travail et la stabilisation des postes apporteraient des solutions propres au secteur des soins. Ces importantes revendications vont d'ailleurs tout à fait dans le sens de la priorité gouvernementale qui vise à améliorer les services de santé. Si elles étaient mises en place, ces mesures, qualifiées d'audacieuses tant chez nos membres que du côté des associations patronales, favoriseraient à terme une réduction importante du travail effectué en heures supplémentaires, une diminution du taux de roulement du personnel, une diminution du taux de désertion et, par conséquent, une augmentation de l'attraction et de la rétention du personnel, une réduction du taux d'absentéisme et du nombre de maladies professionnelles, un recours moins important aux agences et, en conséquence, une amélioration des services à la population. Voilà autant d'économies réelles et quantifiables pour le gouvernement du Québec.

## ● DES INVESTISSEMENTS PUBLICS LÀ OÙ C'EST NÉCESSAIRE

Les investissements visant à améliorer la qualité de vie au travail et la qualité des services dans le secteur de la santé et des services sociaux sont invariablement présentés, par les décideurs du gouvernement, comme de simples dépenses. Ces derniers taisent systématiquement les économies qui pourraient être générées par ces investissements. Bien que ne pouvant être chiffrées avec exactitude, les retombées positives de ces mesures, même si certaines d'entre elles relèvent parfois du moyen ou du long terme, ne doivent pas être minimisées pour autant.

Au-delà de ces priorités, la convention collective proposée par la FIIQ constitue un véritable projet politique à portée sociale qui ne peut être abordé sous la stricte lognette économique. Ces demandes, très éloignées des seules préoccupations corporatistes, visent plutôt à mettre de l'avant un ensemble de mesures pour rétablir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, pour favoriser le maintien et le développement des connaissances, pour mettre en place un réseau de garderies

en milieu de travail et ainsi rassembler toutes les conditions pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires. Par voie de conséquence, toutes ces mesures auront pour effet d'améliorer l'offre de services.

D'ailleurs, cette approche globale correspond presque en tous points aux recommandations mises de l'avant par le Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière. En parallèle, des recommandations similaires ont également été discutées au sein des comités qui visaient les infirmières auxiliaires et les inhalothérapeutes.

## ● LA NÉGOCIATION... UN SUJET BRÛLANT D'ACTUALITÉ

Depuis la rentrée, la négociation est le sujet de prédilection des politiciens, des chroniqueurs, des journalistes, des syndicalistes, des syndiqué-e-s, etc. On peut, sans se tromper, affirmer que la saison de la négociation est ouverte. Pas une semaine ne s'écoule sans que ce sujet ne fasse plusieurs fois la une des journaux.

Déjà, tôt au printemps dernier, alors que certaines organisations se préparaient à régler leur convention collective en juin, la FIIQ proposait une stratégie permettant de régler d'abord la question de la décentralisation dans l'objectif d'entreprendre dès septembre les pourparlers entourant les clauses normatives du projet de convention collective.

Plus que jamais, la conclusion de la négociation d'ici la fin de l'année demeure le scénario à privilégier. Il est en effet nécessaire de mettre en place, le plus rapidement possible, des solutions pour contrer les effets de la pénurie de professionnelles en soins, pour favoriser la rétention du personnel et pour attirer la relève. De plus, les délais imposés par la loi 30 pour la tenue de la négociation locale commandent la conclusion de la négociation nationale afin que les syndicats locaux puissent enfin débiter et conclure leur négociation locale de façon satisfaisante.

Enfin, toutes les organisations syndicales des secteurs public et parapublic sont présentement en négociation avec le gouvernement, y compris les médecins et les policiers de la Sûreté du Québec. Le gouvernement ne pourra pas se défilier et il devra procéder aux arbitrages budgétaires entre ces différents groupes. Arrivés trop tôt, la CSQ, le SFPQ et le SPGQ n'ont pu conclure leur négociation au printemps. Le gouvernement refusait alors de jeter les bases d'un règlement salarial à partir duquel la FIIQ, la CSN et la FTQ auraient élaboré le leur. Arriver trop tard, une fois que le gouvernement aura dépensé toute la marge de manœuvre budgétaire qu'il tente de dissimuler depuis des mois, pourrait être tout aussi risqué.

## ● LA LUTTE SYNDICALE... PLUS NÉCESSAIRE QUE JAMAIS

Après un printemps chaud à la suite de la mobilisation étudiante – du jamais vu selon plusieurs analystes – l'automne le sera tout autant compte tenu des revendications des salarié-e-s de l'État. Les conventions collectives, échues depuis quelques années déjà, commencent à peser lourd et il est temps d'apporter des solutions aux problèmes identifiés depuis longtemps. Cette lutte du mouvement syndical s'inscrit dans la lignée des revendications pour contrer le discours néolibéral qui met de l'avant l'état minimal, la privatisation à tout prix, la compétitivité à outrance et le chacun pour soi. Sur toutes les tribunes, la FIIQ a joué son rôle en tant qu'agent de changement social dans l'objectif d'un partage plus équitable de la richesse et, ainsi, défendu un État social. L'approche audacieuse développée dans le projet de convention collective de la FIIQ s'inscrit justement dans cette lignée.

Il est clair que l'un de nos principaux défis est de ne pas tomber dans le piège du discours du gouvernement. Cette vision économique étroite, qui n'est pas le seul fait du Québec, heurte de plein fouet notre organisation dans ses valeurs et ses objectifs fondamentaux. C'est une charge à fond de train sur l'ensemble du mouvement syndical. Même si les organisations syndicales ne font pas nécessairement front commun à l'occasion de la présente négociation, elles sont toutefois sur la même longueur d'onde lorsqu'il est question de la place et du rôle de l'État. Même si elle semble souvent anodine, chaque petite victoire sur ce champ de bataille est, en soi, une avancée importante.



# Équité salariale :

## persévérance et détermination sont de mise

La décision de la juge Julien de la Cour supérieure du Québec, en janvier 2004, a relancé le programme d'équité salariale visant les salarié-e-s du secteur public québécois. C'est le régime général prévu à la Loi sur l'équité salariale qui s'applique donc aux employé-e-s de l'État. C'est en ces termes que la responsable politique, Sylvie Savard, et les conseillères-ers Sophie Fontaine et Richard Beaulé, ont débuté la présentation des derniers développements dans le dossier de l'équité salariale.

Pourtant, avec cette victoire du mouvement syndical, force a été de constater que la Loi sur l'équité salariale, si avant-gardiste soit-elle, ne prévoyait pas la possibilité que des agents négociateurs puissent se regrouper pour demander un programme distinct. Il aura fallu une modification législative, en décembre 2004, pour permettre le regroupement de la CSN, de la CSQ, de la FTQ et de la FIIQ, et ainsi éviter que les travaux entrepris en intersyndicale, depuis avril 2001, soient considérés caducs.

Après avoir formalisé la composition du comité d'équité salariale et procédé à l'affichage du programme tel que le prévoit la loi, le comité a mis sur pied un sous-comité de travail : un comité technique dont le mandat est de traiter des questions d'interprétation et de celles relatives aux éléments méthodologiques. Deux comités paritaires, l'un dédié aux catégories du secteur de la santé et des services sociaux et l'autre à celles de l'éducation, se sont vu confier le mandat de procéder aux échanges sur la valeur des catégories d'emplois.

Des échanges soutenus se sont donc déroulés au cours du printemps entre les représentants du Conseil du trésor et l'Intersyndicale. Cependant, ces échanges n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. La partie patronale s'est parfois dite très sensible aux arguments présentés par l'Intersyndicale, mais a refusé obstinément de changer d'avis.

Pour régler certains problèmes d'application et d'interprétation relatifs aux sous-facteurs d'évaluation, l'Intersyndicale a révisé les évaluations et les arguments, soumis au printemps 2003, dans le cas de près de 60 emplois, et a transmis ces nouvelles évaluations à la partie patronale en juin dernier.



Au retour de la période estivale, la partie patronale a fait savoir à l'Intersyndicale que malgré cette révision des évaluations, aucun mandat supplémentaire n'était envisagé tant sur la question des évaluations, de l'interprétation des sous-facteurs que sur la mise en place ou le fonctionnement des comités paritaires.

En parallèle, la ministre responsable du dossier, Monique Jérôme-Forget, ainsi que le ministre des Finances, Michel Audet, ne cessent de répéter que les finances publiques du Québec sont en péril et que la masse salariale des employé-e-s de l'État ne peut être augmentée davantage sans mettre en danger la compétitivité du Québec et donc sa cotation sur le marché financier. L'enveloppe consacrée à l'équité salariale est fixée à l'avance : 457 millions selon les estimations du Conseil du trésor.

Devant ces déclarations publiques pour le moins provocatrices, la présidente de la Commission de l'équité salariale, Rosette Côté, est intervenue publiquement pour rappeler au gouvernement qu'il ne saurait être question de décider à l'avance la hauteur des ajustements à verser tant que les évaluations conjointes ne sont pas convenues, et ce, en toute conformité avec les dispositions de la Loi sur l'équité salariale.

La FIIQ, de même que les autres organisations regroupées au sein de l'Intersyndicale, tenteront donc, au cours des prochains jours, de convaincre le gouvernement de poursuivre les échanges sur toutes les questions en suspens dans l'objectif de finaliser cet important dossier dans les plus brefs délais, sans pour autant l'escamoter. L'objectif de corriger la discrimination salariale dont sont victimes les personnes qui occupent des emplois dans les catégories à prédominance féminine est plus que jamais à atteindre.

## UN ATOUT de plus dans notre jeu

Les déléguées ont adopté la politique des services essentiels et recommanderont à toutes les assemblées locales de faire de même. Pourquoi adopter, à ce moment-ci, une politique de services essentiels? Plusieurs raisons ont motivé ce choix. Le fait de déposer une entente à l'égard des services essentiels constitue en soi un moyen d'action qui augmente le rapport de force dans l'éventualité où, collectivement, les professionnelles en soins décideraient de recourir à des moyens d'action plus lourds pour conclure une convention collective. C'est pourquoi il a été également décidé qu'une entente sur les services essentiels sera déposée par les syndicats au moment jugé opportun par le comité de négociation de la FIIQ.



De plus, les déléguées n'ont pas manqué de rappeler que, dans le contexte actuel de pénurie, les employeurs ne respectent même pas ce que le Conseil des services essentiels exigerait comme effectifs à maintenir s'il y avait grève. Comme moyen de pression, la FIIQ et ses syndicats entendent démontrer cet état de fait au gouvernement et le dénoncer publiquement.

Par ailleurs, pour l'ensemble de la délégation, il ne s'agissait nullement de débattre de l'exercice du droit de grève, mais bien de déterminer quelles balises se donner pour éventuellement pouvoir l'exercer. La FIIQ a toujours été soucieuse d'adopter une politique de services essentiels qui soit à la fois respectueuse du droit des bénéficiaires à recevoir des soins de santé et du droit des travailleuses à établir un rapport de force lors du processus de renouvellement de leur convention collective. C'est tellement vrai que, jamais, lors de l'exercice de moyens de pression, qu'ils soient légers ou lourds, la Fédération n'a perdu l'appui de l'opinion publique.

Le dépôt d'une entente concernant les services essentiels est clairement prévu au Code du travail. Mieux vaut également, pour l'organisation et pour les membres, exercer un rapport de force dans un cadre légal; de cette façon, le gouvernement n'aura aucune prise qui lui permette de sanctionner la Fédération, ses syndicats ou ses membres, au moment de l'exercice des moyens d'action qui ne seront mis en place qu'après le mois de décembre. En santé, on sait pertinemment qu'il vaut mieux prévenir que guérir et c'est ce que la délégation a décidé de faire.

# DÉCENTRALISATION DE LA NÉGOCIATION



Les responsables politiques de la négociation, Sylvie Savard et Monique Leroux, accompagnées de Richard Beaulé et de Linda Perron, ont fait un rapport aux déléguées sur l'impact de la décentralisation de la négociation sur les travaux de négociation nationale.

C'est ainsi que l'équipe de la coordination a rappelé que le projet de convention collective ayant été déposé dans un cadre centralisé, il était difficile, voire impossible, d'entreprendre les pourparlers avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) sans clarifier et s'entendre sur la portée réelle de l'annexe A.1 de la loi 30. Cette absence d'entente avait pour conséquence directe de freiner le processus de négociation puisque aucune négociation ne pouvait être entreprise tant que la portée exacte des 26 matières énumérées à cette annexe n'était pas définie.

Pour la coordination de la négociation et le Comité de négociation, l'absence d'une entente sur la décentralisation avant l'automne compromettrait gravement l'atteinte de ces priorités de négociation. De plus, une interprétation inappropriée de l'annexe A.1 comportait le risque d'une application inadéquate des grands régimes tels la sécurité d'emploi ou le régime d'assurance-salaire.



## Entente avec le CPNSSS

### ...concernant la décentralisation

Pour régler cette situation, des discussions ont donc été entreprises au début de l'été avec le CPNSSS. Le Comité de négociation est parvenu à préciser la portée exacte de chacune des 26 matières de la manière souhaitée. Les priorités de négociation seront toutes négociées au palier national. Tous les liens nécessaires à l'application des grands régimes telles l'assurance salaire ou la sécurité d'emploi ont également été consignés dans l'entente intervenue avec le MSSS.

L'entente sur l'interprétation de l'annexe A.1 ayant été ratifiée, un projet de convention collective décentralisé a été déposé au CPNSSS le 29 septembre dernier. Il comprend les demandes d'harmonisation des conventions collectives FIIQ, APIQ et UQIA ainsi que les nouvelles demandes adoptées par les déléguées au conseil fédéral de mars 2005.

### ...concernant les libérations syndicales pour la négociation locale

Afin de permettre aux militantes du comité de négociation locale de se préparer et de participer aux séances de négociation locale, un protocole de libérations syndicales a été signé par les parties nationales FIIQ-CPNSSS. Les parties ont ainsi prévu des libérations pour permettre aux militantes de préparer la négociation locale (phase préparatoire) et des libérations pour leur permettre de préparer et d'assister à toutes les séances de négociation locale.

### ...concernant la négociation de bonne foi

Ce volet se traduit par un engagement écrit des parties à créer des conditions favorables à la réussite des négociations locales et à intervenir en cas de difficultés en cours de négociation.

## Ratification

La négociation d'un protocole de libérations constitue un amendement à la convention collective nationale et tout amendement aux conventions collectives nationales doit être ratifié par les parties locales. Cette ratification doit se faire dans le cadre des discussions portant sur les enjeux et l'organisation de la négociation locale, qui seront entreprises avec l'employeur.

## Stratégie gagnante

Dans un contexte où tout se bouscule et où les professionnelles en soins ont tout intérêt à négocier l'amélioration de leurs conditions de travail dans les plus brefs délais, les déléguées ont salué cette approche proactive qui a permis non seulement d'obtenir les garanties recherchées pour arrimer les volets national et local de la convention collective, mais aussi pour entreprendre la négociation nationale sur des bases solides et prometteuses.

## Le Comité de négociation accueille de nouvelles militantes



Lors de ce conseil fédéral, des élections se sont tenues afin de combler quatre des postes de substituts laissés vacants au comité de négociation. Les élues sont : **André Turgeon** du C.H. Robert-Giffard et **Edna Wong** du CSSS de Gatineau, membres substituts représentant-e-s des CHP, ainsi que **Pierre Roy** du CHUS, membre substitut au poste réservé infirmière auxiliaire, et **Céline Baribeau** de H-Maison/Guimond/Rosemont, membre substitut représentante des CHSLD, EPC et CR.

Enfin, deux militantes ont quitter le Comité de négociation pour différentes raisons. Elles seront remplacées par les substituts André Turgeon et Edna Wong. D'autres élections auront lieu pour combler ces deux postes vacants.

# UNE STRUCTURE d'information et d'appui ACTUALISÉE

La nouvelle réalité de la Fédération l'a amenée à revoir la structure d'information et d'appui qu'elle s'était donnée au Conseil fédéral des 3, 4 et 5 juin 2002. Les modifications apportées à la structure concernent le nombre de responsables fédérales en région et c'est à l'unanimité qu'elles ont été adoptées. La structure adoptée en 2002 est donc maintenue dans sa forme et son mandat et elle a toujours le même objectif : être efficace et près des membres.

Sur le plan fédéral, l'équipe d'information et d'appui est formée de deux militantes jumelées à deux conseillères de la Fédération. Leur rôle est de traiter l'information au niveau national et de la faire circuler auprès des responsables fédérales en région.

Les responsables en région, quant à elles, ont pour responsabilité de transmettre ces mêmes informations aux responsables locales d'information et d'appui des établissements. Ces dernières doivent, à leur tour, diffuser les informations reçues auprès des membres de leur établissement.

Pour les déléguées, le travail des responsables fédérales en région à l'information et à l'appui accélérera et facilitera la transmission de l'information auprès des responsables locales. Elles seront également la référence pour toute action de mobilisation dans la région. Compte tenu de leur rôle, les déléguées ont décidé qu'elles participeraient aux conseils fédéraux traitant de la négociation, à titre de déléguées fraternelles.

Pour être en mesure d'assumer pleinement leur rôle et de s'acquitter de leurs responsabilités, les responsables fédérales en région et les responsables locales recevront également une formation pertinente.

Des militantes formées, des moyens de communication efficaces, des messages clairs, voilà des éléments essentiels pour assurer une circulation rapide de l'information, si nécessaire, en temps de négociation.



L'équipe fédérale, de gauche à droite : Sandra Gagné, conseillère responsable de l'information externe et interne, Sylvie Lachance, CSSS Richelieu-Yamaska (H-Mercier), Sophie Bergeron, CSSS Deux-Montagnes/Sud-de-Mirabel, et Lucille Auger, conseillère responsable de l'appui.

Absente sur la photo : Sylvie Gignac (substitut), CSSS Verdun/C St-Paul, St-Henri (P. St-Henri).

## LES RESPONSABLES FÉDÉRALES EN RÉGION

Bas-St-Laurent : **Luc Laporte**, CSSS Rivière-du-Loup

Chicoutimi : **Martine Côté**, CSSS Chicoutimi

Québec : **Yvon Boily**, CSSS Charlevoix  
**Guyaine Boulanger**, CHUQ-CHUL  
**Josée Renaud**, CHA Québec  
**Michaël Savard**, C.H. Hôtel-Dieu de Lévis

Mauricie : **Hélène Tremblay**, CSSS de l'Énergie

Estrie : **Marie Fontaine**, CHUS

Montréal : **Céline Baribeau**, CSSS H-Maisonn/Guimond/Rosemont  
**Jean Boulanger**, CSSS Jeanne-Mance  
**Michel A. Côté**, CSSS H-Maisonn/Guimond/Rosemont  
**Marçèle Dufresne**, CSSS H-Maisonn/Guimond/Rosemont  
**Sylvie Guy**, CSSS Deux-Montagnes/Sud-de-Mirabel  
**Patrick Perras**, CSSS St-Léonard et St-Michel

Outaouais : **Patrick Guay**, CSSS de Papineau

Abitibi : À combler

Montérégie : À combler

## NÉGOCIATION 2005

- POUR**
- **SUIVRE** de près la négociation
  - **CONNAÎTRE** les demandes et les priorités de la FIIQ+
  - **TÉLÉCHARGER** des outils de mobilisation

*FIIQ+*

**CLIQUEZ**  
[www.fiiq.qc.ca](http://www.fiiq.qc.ca)

POUR UNE INFORMATION DE TOUS LES INSTANTS

Octobre 2005



# L'action débute MAINTENANT

« Cette négociation doit régler des problèmes cruciaux pour ne pas mettre en péril le système de santé puisque plusieurs d'entre nous ne seront plus au rendez-vous si nos conditions de travail et de vie ne s'améliorent pas. Pour nos membres, cette négociation revêt donc un caractère d'urgence et, pour plusieurs, il s'agit en quelque sorte de la dernière chance. »  
C'est en ces termes que les responsables politiques de la négociation, Sylvie Savard et Monique Leroux, accompagnées de Lucille Auger, conseillère à l'équipe information et appui, ont présenté le plan d'action à la délégation.

Les responsables politiques ont rappelé que se donner un plan d'action est un choix important puisque cette décision permettra non seulement d'épauler, par des actions concrètes, l'équipe de négociation à la table de négociation, mais également de sensibiliser l'opinion publique aux revendications portées par les professionnelles en soins.

Les déléguées ont donc adopté, dans un premier temps, le plan d'action pour les deux prochains mois avec la conviction que les solutions mises de l'avant par les priorités de négociation sont nécessaires pour la santé des membres et pour l'amélioration des services de santé et qu'il est urgent de les appliquer. C'est pour ces raisons que les professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires diront au gouvernement qu'elles veulent :

## « DES SOLUTIONS POUR SOIGNER! »

Le gouvernement déclare sur toutes les tribunes vouloir un règlement d'ici la fin du mois de décembre. Quoique la Fédération soit en accord avec une négociation qui ne traîne pas en longueur puisqu'il est urgent d'agir, un règlement ne saurait intervenir s'il n'apporte pas, à court terme, des solutions durables à un certain nombre de problèmes identifiés. C'est dans le projet de convention collective de la Fédération que sont inscrites les solutions pour soigner; un projet que défend le Comité de négociation à la table sectorielle, un projet qui propose des solutions novatrices et porteuses d'avenir pour les professionnelles en soins, un projet que la FIIQ+ fera connaître haut et fort.

## DES OPÉRATIONS DE VISIBILITÉ ET DE MOBILISATION

### Octobre : VISIBILITÉ

#### Conseil fédéral des 5 et 6 octobre :

- Conférence de presse pour faire connaître le plan d'action
  - lancement du slogan de la négociation
  - dévoilement du visuel : affiche et t-shirt

#### Semaines des 9, 16 et 23 octobre :

- Distribution du matériel pour faire connaître le slogan
- Adoption du plan d'action par les assemblées générales locales

#### Semaine du 30 octobre :

- Opération Halloween
  - Port du t-shirt jusqu'à la fin de la négociation et du macaron lumineux à partir du 31 octobre
  - Présence des membres du Comité exécutif dans les établissements
  - Actions colorées de visibilité publique
  - Initiatives d'actions locales à saveur Halloween

### Novembre : MOBILISATION

#### Semaine du 6 novembre :

- Opération Pression politique et publique
  - Tenue d'un conseil fédéral spécial négociation à Québec
  - Manifestation citoyenne et colorée devant le Parlement pendant le conseil fédéral
  - Distribution à la population d'un tract sur les priorités de négociation de la FIIQ

#### Semaine du 13 novembre :

- Opération Services essentiels
  - Adoption des services essentiels par les assemblées générales locales
  - Dépôt de la preuve que les déficits actuels de personnel ne permettent même pas de répondre aux exigences minimales de la Loi sur les services essentiels

#### ● Opération Temps travaillé = temps payé

- Calcul de tout temps effectué en plus du temps régulier
- Réclamation auprès de l'employeur des heures supplémentaires
- Distribution auprès des membres d'un dépliant sur une priorité de la négociation
- Distribution et port d'un autocollant
- Visite des députés – des ministres (équipe d'intervention)

#### Semaine du 20 novembre :

- Poursuite de l'Opération Temps travaillé = temps payé
  - Port de l'autocollant

#### Semaine du 27 novembre :

- Diffusion publique des résultats de l'Opération Temps travaillé = temps payé
- Opération Tâche
  - Remise d'une lettre au-à la supérieur-e, signée par chaque membre de la FIIQ+, l'avisant qu'à partir de maintenant, elle n'effectuera que les tâches prévues à son titre d'emploi et en conformité avec la loi 90

Savoir exercer des moyens d'action en toute solidarité pour s'assurer d'une visibilité, se faire entendre et mettre suffisamment de pression pour en arriver à une entente, voilà le plan d'action de la FIIQ+.

Au manque d'argent du gouvernement Charest

Opposons notre manque d'effectifs

À son manque de vision

Opposons nos solutions

À son inertie

Opposons notre solidarité, notre mobilisation et la force de nos 56 500 professionnelles en soins



FIIQ EN ACTION  
VOLUME 18, NUMÉRO 5 •  
OCTOBRE 2005

Ce journal est publié par le service Communication-Information.  
Site Internet : [www.fiiq.qc.ca](http://www.fiiq.qc.ca)  
Courriel : [info@fiiq.qc.ca](mailto:info@fiiq.qc.ca)

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal à un tirage de 55 000 exemplaires.

Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « Reproduit de la publication FIIQ en Action ». ISSN 0838-4207